

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 55 (1910)
Heft: 3

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

possible ; ils sont la cavalerie de la flotte ; ce sont ses organes d'exploration et de sûreté. Ils surveillent l'ennemi et préviennent ses surprises ; ils sont sans cesse en avant-gardes ; ils sont aussi flanqueurs ; et surtout ils sont très rapides.

Enfin, le rôle des torpilleurs nécessite deux qualités : une vitesse extrême pour joindre brusquement l'ennemi et des dimensions réduites pour échapper à sa vue et à ses coups et agir par surprise. Ainsi, chaque espèce de bâtiments a sa tâche spéciale et ils ne peuvent se remplacer les uns les autres. Il faut en posséder de chaque sorte et les bien employer chacun pour son but.

En résumé, il nous faut coûte que coûte, en faisant appel à tout notre patriotisme, créer une flotte de cuirassés, de croiseurs et de torpilleurs, afin que nos ports métropolitains restent toujours ouverts, nos côtes libres et notre vaste domaine colonial intact.

Sans doute, il y a chez nous bien des services, tant de terre que de mer, qui demandent et attendent des améliorations ; on voudrait tout entreprendre à la fois ; mais puisqu'on ne le peut, puisque les raisons suprêmes du budget s'y opposent, courons au moins au plus pressé : ne serait-ce pas, après tout ce que nous venons de voir, la marine ?

Ce n'est que lorsque nous aurons satisfait à cette impérieuse nécessité, que nous serons sûrs, dussions-nous être seuls en face de l'ennemi comme le Danemark le fut en face de la Prusse, de pouvoir, comme lui malgré la perte du Schleswig, crier en toute conscience à l'Histoire le mot célèbre : « tout est perdu, fors l'honneur » !

INFORMATIONS

FRANCE

Fusil automatique. — Voici le programme des conditions auxquelles devra satisfaire le nouveau fusil d'infanterie dont la France poursuit la construction. Par ordre du ministre, le programme a été porté à la connaissance de tous les services intéressés à l'étude de la question.

1° *Chargement de l'arme.* — L'arme s'approvisionnera au moyen d'un chargeur ou de tout autre système analogue (5 cartouches au plus). On adoptera le principe du chargement automatique permettant de tirer le contenu du chargeur en agissant à chaque coup sur la détente, mais sans désépauler. Toutefois, l'arme devra pouvoir être utilisée non seulement comme fusil à charge-

ment automatique, mais encore comme fusil à simple répétition ; elle devra permettre également le chargement coup par coup avec des cartouches isolées.

2° *Maniabilité*. — L'arme sera simple, robuste, d'un entretien facile en toutes circonstances ; le démontage et le remontage se feront autant que possible à la main.

Le mécanisme de culasse sera garanti contre la pluie, la poussière, la boue, etc. ; l'encrassement résultant d'un tir prolongé exécuté dans les conditions normales du combat ne devra pas empêcher le fonctionnement régulier de ce mécanisme. L'éjection des étuis ne devra pas constituer une gêne pour le tireur ou pour ses voisins ; le soldat sera protégé contre les brûlures aux mains pouvant résulter de l'échauffement du canon. L'arme sera munie d'un appareil de sûreté simple, robuste, sûr et de maniement facile. Le désapprovisionnement devra pouvoir s'exécuter rapidement à un moment quelconque. Enfin, l'arme devra permettre le tir d'une cartouche à blanc pour les exercices et manœuvres.

3° *Poids du fusil*. — Ne devra pas dépasser 4 kil. 200, magasin vide et sans baïonnette, tout en conservant un recul supportable.

4° *Poids de la munition*. — *Calibre*. — Le calibre ne descendra pas au-dessous de 6^{mm},5 ; sous cette réserve le poids de la munition sera aussi réduit que possible.

5° *Longueur de l'arme*. — L'arme aura une longueur telle qu'on puisse la tirer sur deux rangs ; munie de sa baïonnette, elle ne devra pas être sensiblement plus courte que les armes actuellement en service.

6° *Appareil de pointage*. — Le fusil comportera un appareil de visée (correspondant à la hausse de combat) toujours utilisable sans opération préalable, organisé de manière à rendre aussi facile que possible la visée en hauteur plus importante que la visée en direction. On devra d'ailleurs pouvoir disposer d'un appareil de pointage indépendant au besoin de la hausse de combat et permettant d'utiliser à toutes les distances la précision du tir.

7° *Vitesse du tir*. — Sera au moins de 20 coups à la minute dans la position couchée.

8° *Précision*. — La précision du nouvel armement sera au moins égale à celle de l'armement actuel.

9° *Tension*. — La flèche dans la trajectoire de 800 mètres ne devra pas dépasser 1 m. 60, aux moyennes et aux grandes distances (et jusqu'à 1500 mètres au moins). La balle se comportera avec une régularité comparable à celle de la balle actuelle.

10° *Pénétration*. — La pénétration sera aussi grande que possible et au moins égale à celle des armes actuelles.

La *France militaire* écrit que les modèles présentés jusqu'à ce jour ne remplissent pas tous les progrès qu'on est en droit d'attendre d'une arme nouvelle. Elle ajoute que pour entraîner une modification partielle ou totale de l'armement, il faudrait que le fusil automatique présentât une supériorité incontestable sur le fusil actuellement en service.

Cette opinion est intéressante à notre point de vue suisse si l'on considère

que le mécanisme de répétition du Lebel est très inférieur à celui de notre arme.



BIBLIOGRAPHIE

Das Feuergefecht der Kavallerie, par le Rittmeister VON ZOGLAUER-WALDHORN des K und K. 6 Dragoner-Regiments. C. W. Stern, Wien und Leipzig 1910. M. 1.50

L'auteur n'est pas de ceux qui croient à la faillite de la charge, et les raisons qu'il invoque à l'appui de son opinion me paraissent très sensées.

Il nous montre, en citant des exemples historiques, quel eût pu être l'effet de certaines attaques, si on les avait entreprises avec des effectifs suffisants et au moment propice.

Cependant, si la cavalerie ne veut pas voir son rôle diminuer, si elle veut rendre tous les services qu'on est en droit d'attendre d'elle, il faut qu'elle soit apte à combattre à pied. Il faut qu'elle se serve de sa carabine, non pas avec répugnance mais avec entrain, non pas seulement dans la défensive mais aussi et surtout avec *l'idée de l'offensive*.

Les tâches que la cavalerie peut résoudre par le feu, et ne peut même résoudre que par le feu, sont nombreuses. Le capitaine von Zoglauer les énumère et les étudie en commençant par l'exploration.

Il veut qu'une importance plus grande soit donnée au tir, il veut que l'instruction en devienne plus rationnelle et plus intense, il démontre la nécessité d'une plus forte dotation en munitions et estime que, moyennant ces améliorations, il n'y a aucune raison pour admettre, d'emblée, l'infériorité de la cavalerie vis-à-vis de l'infanterie dans le combat à pied. Il pense qu'en temps de guerre, la qualité des troupes de cavalerie, où se trouveront peu de réservistes, compensera la supériorité du feu de l'infanterie.

Si cette brochure de 60 pages n'apporte guère d'idées nouvelles, elle n'en constitue pas moins un exposé clair et partant utile d'une question très actuelle.

P.

Guide pour l'étude de la tactique, par le commandant Martin de GIMARD. — 1 vol. in-8 étroit de 114 pages, avec 36 figures. — Paris, Berger-Levrault, 1909. Prix : 1 fr.

Je ne crois pas que le titre de cet ouvrage réponde précisément à son objet, qui est plutôt la préparation à l'étude de la tactique. Et entendons-nous encore : il s'agit de la tactique réglementaire en France, c'est-à-dire d'une tactique très spéciale. Très spéciale et très éphémère, car, d'un jour à l'autre, les idées peuvent se modifier, et il est même à souhaiter qu'elles se modifient.

E. M.

La tactique de l'artillerie de campagne, par le général H. ROHNE, traduction du capitaine P. MARIE, commandant la 10^e batterie à cheval du 33^e régiment d'artillerie. — 1 broch. in-8 de 180 pages. — Paris, Berger-Levrault, 1909. Prix : 3 fr. 50.

Le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage sont trop connus pour que je croie utile d'ajouter quelque chose aux trois constatations que voici :

1° Le général Rohne a voulu écrire un livre qui renseignât non les gens du métier, mais les officiers de toutes armes ;

2° Il a tenu à montrer en quoi le règlement allemand diffère du règlement français ;

3° La traduction est bien faite.

E. M.